RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

CANIGEN DHPPI/L

2. Composition qualitative et quantitative

Lyophilisat (avant lyophilisation)	
Virus vivant atténué de la maladie de Carré (CDV),	10 ³ -10 ⁵ DICC ₅₀ (*)
souche Lederle	
Adénovirus canin de type 2 vivant atténué (CAV-2),	10 ⁴ -10 ⁶ DICC ₅₀ (*)
souche Manhattan	
Parvovirus canin vivant atténué (CPV), souche CPV780916	10 ⁵ -10 ⁷ DICC ₅₀ (*)
Virus parainfluenza canin vivant atténué (CPIV),	10 ⁵ -10 ⁷ DICC ₅₀ (*)
souche Manhattan	
EXCIPIENT QSP 1 dose	
(*) DICC ₅₀ : dose infectant 50% des cultures cellulaires	
<u>Suspension</u>	
Leptospira interrogans canicola inactivé	≥ 80% de protection(*)
Leptospira interrogans icterohaemorrhagiae inactivé	≥ 80% de protection(*)
EXCIPIENT QSP 1 dose de 1 ml	

(*) 80% de protection chez le hamster (selon l'essai d'activité de la monographie 447 de la Pharmacopée européenne).

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Lyophilisat et suspension pour suspension injectable.

4.1. Espèces cibles

Chiens.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les chiens à partir de 8 semaines d'âge :

- Immunisation active contre la maladie de Carré, l'hépatite infectieuse canine, les infections causées par l'adénovirus canin de type 2 et le virus parainfluenza canin et la parvovirose et les leptospiroses dues à L. interrogans serogroupe canicola et L. interrogans serogroupe icterohaemorrhagiae.

4.3. Contre-indications

Non connues.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Après vaccination, les souches vaccinales virales vivantes peuvent diffuser chez des animaux vaccinés sans aucune conséquence pathologique.

La présence d'anticorps d'origine maternelle est susceptible d'interférer avec la prise vaccinale.

4.5. Précautions particulières d'emploi

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Ne vacciner que les chiens en bonne santé.

Il est recommandé de traiter les animaux contre les parasites intestinaux au moins 10 jours avant la vaccination.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

En cas d'auto-injection accidentelle, demander immédiatement l'avis d'un médecin et lui montrer la notice et l'étiquette du vaccin.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Un léger oedème ou une légère tuméfaction (parfois douloureux à la palpation) peut apparaître occasionnellement au point d'injection durant les heures qui suivent la vaccination. Cette réaction locale disparaît spontanément en quelques heures sans traitement particulier. Des réactions occasionnelles d'hypersensibilité peuvent être observées chez certains animaux.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Ne pas utiliser durant la gestation et la lactation.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Les données d'innocuité et d'efficacité montrent que le vaccin CANIGEN CHPPi-L peut être mélangé au vaccin RABIGEN MONO avant administration.

Aucune information n'est disponible sur l'innocuité et l'efficacité de l'association de ce vaccin avec un autre médicament vétérinaire. En conséquence, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

4.9. Posologie et voie d'administration

Après reconstitution du lyophilisat à l'aide de la suspension, administrer par injection sous-cutanée une dose de vaccin selon le schéma vaccinal suivant :

Primo-vaccination: à partir de 8 semaines d'âge, deux injections à 3-4 semaines d'intervalle.

Vaccination de rappel : une injection annuelle.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Aucun effet indésirable autre que ceux mentionnés à la rubrique « Effets indésirables (fréquence et gravité) » n'a été constaté après administration d'une surdose de vaccin (10 doses de lyophilisat et 2 doses de suspension).

4.11. Temps d'attente

Sans objet.

5. Propriétés immunologiques

Code ATC-vet: QI07AI02

Le vaccin est destiné à induire une immunité active contre le virus de la maladie de Carré, l'adénovirus canin, le parvovirus canin, le virus parainfluenza canin, L. interrogans serogroupe canicola et L. interrogans serogroupe icterohaemorrhagiae.

6.1. Liste des excipients

Stabilisant (hydroxyde de potassium, lactose monohydraté, acide glutamique, phosphate monopotassique, phosphate dipotassique, gélatine)

Excipient (saccharose, phosphate dipotassique, phosphate monopotassique, tryptone)

Solution saline (chlorure de sodium, phosphate monopotassique, phosphate disodique anhydre)

Eau pour préparations injectables

6.2. Incompatibilités majeures

Les données montrent que ce vaccin peut être mélangé avec RABIGEN MONO. Ne pas mélanger avec d'autres médicaments.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 18 mois. Après reconstitution du vaccin : utiliser immédiatement.

6.4. Précautions particulières de conservation

Conserver et transporter à une température comprise entre +2°C et +8°C, à l'abri de la lumière.

Ne	pas	cong	ıeler.
	puo	00110	0.0.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre type I Bouchon élastomère Capsule aluminium

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

VIRBAC 1ERE AVENUE 2065 M L I D 06516 CARROS

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/4541237 6/1993

Boîte de 1 flacon de 1 dose de lyophilisat et de 1 flacon de 1 dose de suspension Boîte de 10 flacons de 1 dose de lyophilisat et de 10 flacons de 1 dose de suspension Boîte de 50 flacons de 1 dose de lyophilisat et de 50 flacons de 1 dose de suspension Boîte de 100 flacons de 1 dose de lyophilisat et de 100 flacons de 1 dose de suspension

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

23/08/1993 - 25/03/2013

10. Date de mise à jour du texte

10/09/2014.